

tRI

TERRITOIRE à
RISQUE
IMPORTANT
d'INONDATION

Tulle-Brive-Terrasson

DIAGNOSTIC

de la stratégie locale

Décembre 2015

EPIDOR



Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Table des matières

Préambule : une démarche nationale pour réduire le risque d'inondation	3
Les TRI identifiés sur le bassin de la Dordogne.....	4
Le TRI : Communes et EPCI concernés.....	4
La gouvernance autour de la démarche TRI	5
Les aléas potentiels d'inondation.....	5
Les crues de la Vézère et la Corrèze.....	6
Les ouvrages de protection existants.....	7
Les évènements de référence retenus.....	7
Origine des données sur les enjeux.....	7
Analyse globale des enjeux.....	8
Les actions de prévention déjà engagées sur le TRI.....	9
Surveillance, prévision, alerte.....	11
En résumé.....	12
Etudes et documents de référence.....	12
Sigles et acronymes.....	12

Préambule : une démarche nationale pour réduire le risque d'inondation

Les inondations sont des phénomènes naturels inévitables, présentant des intérêts notamment environnementaux mais pouvant également provoquer des dommages importants, sur les biens, services voire sur des vies humaines. Si le phénomène est naturel, il faut noter qu'il peut aussi être largement modifié par les activités et les aménagements anthropiques : imperméabilisation des sols, barrages ou autres ouvrages mis en place dans les cours d'eau, développement d'infrastructures ou d'activités dans des zones soumises aux risques...

Les aléas sont variables, puisqu'on peut observer des débordements de cours d'eau, des submersions marines, des ruissellements pluviaux...ou même une concomitance de plusieurs événements.

Sur les territoires connus en France comme étant particulièrement sensibles, des démarches ont déjà été engagées depuis un certain nombre d'années pour éviter l'augmentation des enjeux en zone inondable (mise en place de Plan de Prévention des Risques d'Inondation, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme) ou pour organiser au mieux la gestion de crise (stations de suivi des débits, organisation de l'alerte...).

Pour continuer à réduire le risque sur les territoires à plus gros enjeux et améliorer le retour à la normale lorsque des événements surviennent, une stratégie nationale de gestion des risques d'inondations a été définie, déclinant en droit français une Directive européenne Inondation de 2007. Il

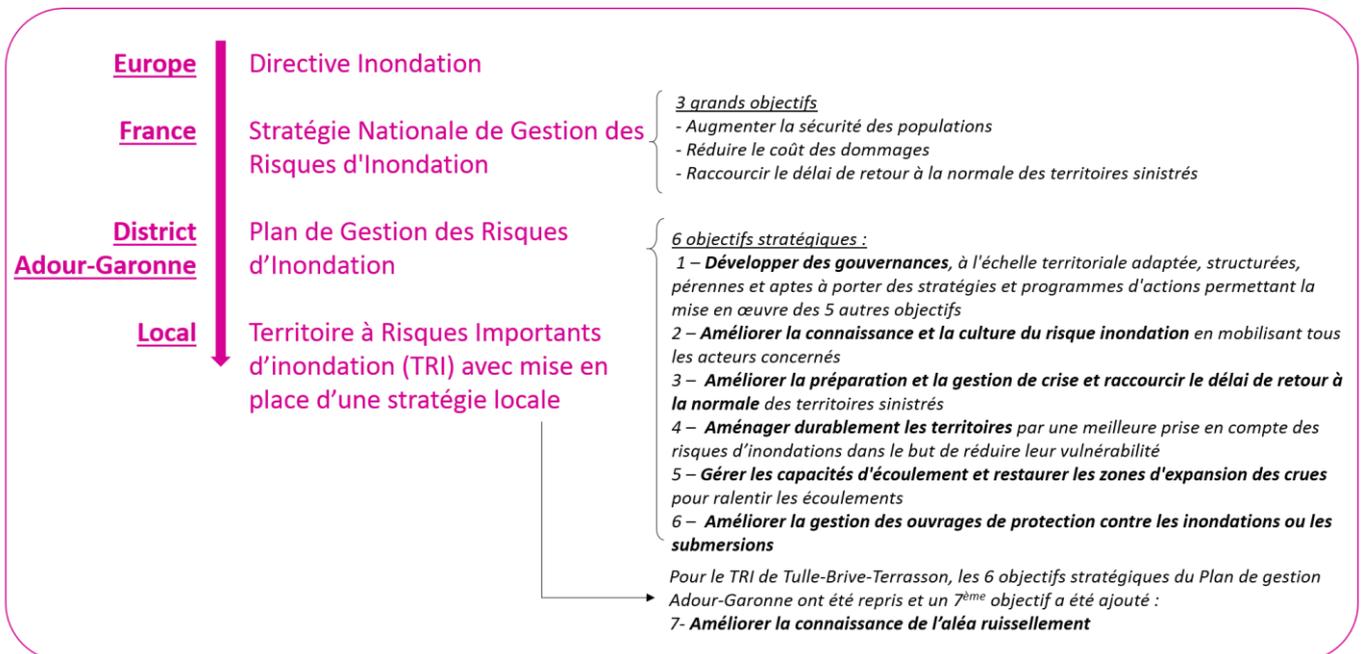
s'agit de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation.

À l'échelle du grand district hydrographique Adour-Garonne, des orientations ont été définies (autour de la gouvernance, la connaissance des risques, la gestion de crise, l'aménagement du territoire...), dans un document général de planification : le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Plus localement, des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) ont donc été identifiés, le principe étant de décliner une stratégie et un programme d'action sur chacun des TRI, après concertation avec les parties prenantes concernées. La stratégie locale doit être définie pour 6 ans, et sera révisée à l'issue de cette période.

Le présent document de travail correspond au diagnostic sur le TRI de Brive-Tulle-Terrasson. Il recense les principaux enjeux en zones inondables, après croisement des données disponibles puis rencontre et vérification avec un certain nombre d'acteurs locaux (notamment chacune des communes, voire certains EPCI et gestionnaires de réseaux).

Il est important de noter qu'en état actuel, seuls les débordements des rivières Corrèze et Vézère ont été pris en compte pour le TRI de Tulle-Brive-Terrasson au niveau des enjeux en zone inondable.



De la directive européenne inondation à la stratégie locale des TRI

La gouvernance autour de la démarche TRI

L'État est le coordinateur et l'accompagnateur de la démarche qui se met en place sur chacun des TRI.

Afin de porter les stratégies locales, un porteur doit être désigné pour chaque territoire concerné. Après sollicitation par les préfets concernés (de la Dordogne, la Corrèze et la Gironde), EPIDOR a accepté par délibération d'assurer ce portage sur les 4 TRI intégrés entièrement sur le bassin de

la Dordogne (Périgueux, Bergerac, Libourne et Tulle-Brive-Terrasson), l'établissement disposant d'une expérience en matière de gestion intégrée et d'animation de PAPI sur l'ensemble du bassin de la Dordogne.

En matière de gouvernance, un comité de pilotage a été mis en place. En parallèle, des réunions de travail peuvent avoir lieu, en fonction des besoins et des sujets.

L'Etat (DREAL, DDT) coordonne l'élaboration, le suivi et l'élaboration de la stratégie locale pour le TRI

EPIDOR anime localement la stratégie locale pour le TRI de Tulle-Brive -Terrasson

comité de pilotage qui peut intégrer :

- les communes et communautés d'agglomération
- les conseils départementaux (Corrèze et Dordogne)
- le syndicat d'étude du bassin de Brive
- l'Agence de l'Eau

réunions de travail, pouvant être adaptées suivant le sujet

Les aléas potentiels d'inondation

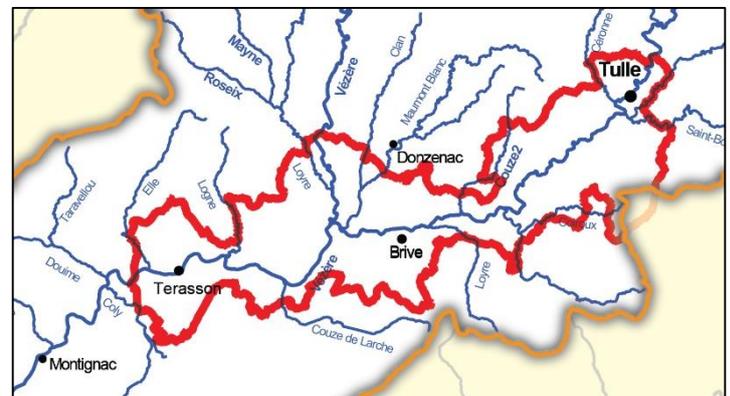
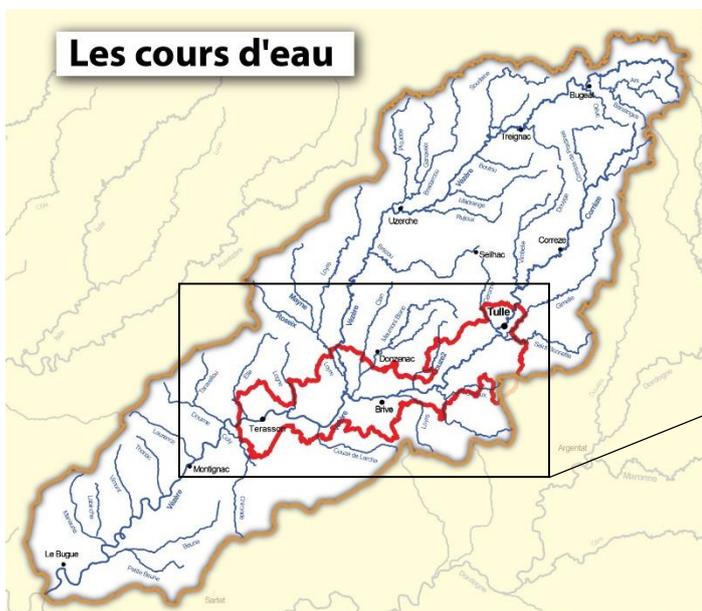
Différents aléas inondation sont susceptibles d'intervenir sur le TRI de Tulle-Brive-Terrasson :

- celui de débordement de cours d'eau, que ce soit pour la Vézère, la Corrèze ou bien pour chacun des affluents transitant sur le territoire du TRI du territoire (Loyre, Clan, Maumont Blanc...)
- celui lié à la rupture d'un ouvrage hydraulique tel que le barrage hydroélectrique de Monceau-la-Violle (ce type d'aléa n'est pas représenté sur les cartes de la présente démarche, mais il a été vérifié sur le secteur du TRI que

l'aléa de débordement extrême génèrait des niveaux supérieurs à celui lié à une rupture du barrage de Monceau-la-Violle)

- celui de ruissellement pluvial intense, lié la plupart du temps à des phénomènes orageux localisés
- une concomitance de plusieurs événements.

Dans le cadre de la présente démarche, seul l'aléa de débordement de la Vézère et de la Corrèze a été qualifié et pris en compte dans l'analyse des enjeux apparaissant dans le document.



Les affluents au niveau du TRI

Les crues de la Vézère et la Corrèze

Le TRI intègre un linéaire de 43 km environ de la Corrèze (11 communes entre Tulle et Ussac) et 33 km de la rivière Vézère (9 communes entre Saint-Viance et Terrasson).

Les crues de la Corrèze et de la Vézère peuvent avoir principalement deux origines :

- les crues hivernales, au cours des mois de décembre, janvier, ou février, qui sont des crues longues, avec un débit de base important (période de hautes eaux) et qui peuvent mobiliser des volumes importants. En cas de températures douces, elles peuvent être alimentées par la fonte des neiges,

- les crues estivales et automnales, qui sont plus courtes et intenses, du fait de la typologie des événements pluvieux (également courts et intenses) qui les génèrent.

Les débits des principales crues historiques sont précisés dans le tableau ci-dessous.



Date	Débit de la Corrèze à Tulle		Débit de la Corrèze à Brive		Débit de la Vézère au Saillant		Débit de la Vézère à Larche	
	Débit re-tenu	(Gamme de débit suivant différentes estimations)	Débit re-tenu	(Gamme de débit suivant différentes estimations)	Débit re-tenu	(Gamme de débit suivant différentes estimations)	Débit re-tenu	(Gamme de débit suivant différentes estimations)
Déc. 1944							820 m ³ /s	
Oct. 1960	336 m ³ /s	(336 à 500)	800 m ³ /s	(790 à 850)	420 m ³ /s	(385 à 420)	1330 m ³ /s	
Janv. 1982	139 m ³ /s		315 m ³ /s	(270 à 315)	230 m ³ /s		540 m ³ /s	(540 à 590)
Janv. 1994	137 m ³ /s		226 m ³ /s	(176 à 226)				
Juil. 2001	177 m ³ /s		484 m ³ /s	(484 à 527)	273 m ³ /s	(station St Viance Banque hydro)	708 m ³ /s	

Débits historiques sur la Corrèze et la Vézère

Les ouvrages de protection existants

Des ouvrages de type digue sont aujourd'hui présents au niveau de la commune de Brive, et sont actuellement gérés par la Commune :

- en rive droite et gauche, dans le centre urbain dense de Brive, depuis la limite avec Malemort jusqu'au quartier du Prieur (suite aux dommages engendrés par la crue de 1960 ces digues ont été mises en place au début des années 1980)
- en rive droite, le long de de la zone industrielle de Cana.

Aucune étude de dangers n'a à ce jour été réalisée sur ces ouvrages.

On pourra noter qu'un merlon de protection de quelques dizaines de mètres existe également en rive droite de la Vézère en aval de la confluence avec la Corrèze, sur la Commune de Varetz (lieudit la Mouthe, avec moins d'une dizaine d'habitants concernés).

Localisation de l'ouvrage		Propriétaire Gestionnaire	Population protégée	Longueur (m)	Arrêté de classement
Rive Gauche	Pont du Buy au Pian	Ville de Brive	1000 à 5000	1205	10/04/2014
Rive Droite	Trois provinces		10 à 1000	1145	
	ZI Cana Ouest		10 à 1000	135	
	ZI Can Est		10 à 1000	845	

Les évènements de référence retenus

Les cartographies du risque inondation sur le TRI ont été élaborées en prenant trois évènements de référence :

- un épisode qualifié de fréquent, pour une période de retour de l'ordre de 20-30 ans, correspondant sur plusieurs stations à la crue de 2001
- un épisode qualifié de moyen, correspondant à la crue de 1960 (période de retour de 100 à 300 ans)

- et un épisode qualifié de rare ou extrême, correspondant à une crue de période de retour de l'ordre de 1000 ans.

Les chiffres des enjeux en zone inondable détaillés ensuite dans le présent document ont été évalués sur la base de ces trois enveloppes de crues.

Type de crue	Débit de la Corrèze à Tulle	Débit de la Corrèze à Brive	Débit de la Vézère au Saillant	Débit de la Vézère à Larche
Crue fréquente	177 m ³ /s (crue de 2001)	484 m ³ /s (crue de 2001)	347 m ³ /s (Q20 ans estimé)	708 m ³ /s (crue de 2001)
Crue moyenne	336 m ³ /s (crue de 1960)	800 m ³ /s (crue de 1960)	420 m ³ /s (crue de 1960)	1330 m ³ /s (crue de 1960)
Crue extrême (millénaire)	464 m ³ /s	1020 m ³ /s	848 m ³ /s	1917 m ³ /s

Évènements de crue de référence dans le cadre de la démarche TRI

Origine des données sur les enjeux

Les informations initialement utilisées avant certaines corrections avec les parties prenantes ont différentes origines :

- **population** : estimation établie à partir d'une base de données INSEE 2010
- **nombre d'emplois** : estimation à partir d'une base de l'INSEE
- **bâtiments** : base de données topo de l'IGN

- **installations stratégiques, autres bâtiments particuliers et voiries** : bases de données topo de l'ING
- **stations d'épuration (>2000 Equivalents Habitants EH)** : base de données nationale
- **installations polluantes ou dangereuses IPPC** : base de données établie par les DREAL.

Analyse globale des enjeux

Se référer à la fiche globale du TRI et aux fiches communales pour une information et une analyse plus détaillées.

Il semble important de préciser que l'ensemble des enjeux a été identifié en superposant les bases de données disponibles avec les zones inondables. Il n'a pas été effectué de diagnostic pour vérifier la réelle altimétrie ou vulnérabilité de chaque enjeu.

Population, emploi et bâtiments

La commune de Brive concentre à elle seule près de 50% des enjeux du TRI, et 5 communes (Brive, Malemort, Terrasson, Tulle, St-Pantaléon-de-Larche) représentent ensemble pas loin de 90% des enjeux, avec notamment un nombre d'emploi relativement important. Pour la plupart de ces communes, les enjeux en zone inondable augmentent significativement entre les enveloppes de crue fréquente et moyenne.

Bâtiments stratégiques pour la gestion de crise

Cinq bâtiments stratégiques pour la gestion de crise (mairie ou services techniques, pompiers, police/gendarmerie), apparaissent comme vulnérables pour une crue fréquente : il s'agit des mairies ou services techniques de St-Pantaléon-de-Larche, St-Viance, Malemort et Varetz, ainsi que d'un bâtiment de police/gendarmerie à Brive. On atteint 11 bâtiments pour une crue moyenne, avec la mairie de Larche, les casernes pompiers de Brive et Terrasson, ainsi que les établissements de police/gendarmerie de Brive, Terrasson et Tulle. Pour une crue rare, on trouve en plus la mairie de Varetz, une mairie annexe de Mansac, ainsi qu'un bâtiment supplémentaire de police/gendarmerie de Brive.

Autres bâtiments particuliers

Parmi les autres bâtiments particuliers en zone inondable pour une crue fréquente, on trouve notamment 1 établissement hospitalier, 5 écoles, 1 camping, 1 musée, 1 bibliothèque et des cimetières et lieux de culte. Ces enjeux augmentent ensuite significativement pour la crue moyenne, atteignant notamment 3 hôpitaux, 18 écoles et 1 crèche. Deux installations classées seraient vulnérables dès la crue fréquente : ATI à St-Fortunade et INOVA OPERATION à St-Pantaléon. ELECTROZINC à Mansac ne serait vulnérable que pour une crue rare.

Infrastructures réseaux

Concernant les enjeux sur les réseaux, peu d'informations sont facilement mobilisables à l'échelle du TRI. Il s'agit d'un sujet qui semble mériter d'être mieux apprécié. A signaler toutefois que 4 stations d'épuration sont identifiées comme en zone inondable dès la crue fréquente : celles de La Feuillade (4200 EH), Mansac (1000 EH), St-Pantaléon et Terrasson (4000 EH). Deux postes importants de transformation électriques sont potentiellement vulnérables à partir d'une crue moyenne (à Brive et Terrasson).

Voiries – voies ferrées

Certaines routes d'importance apparaîtraient comme vulnérables dès la crue fréquente : près de 1,8 km d'autoroutes et 3,9 km de route assurant des liaisons entre départements. Concernant les voies ferrées, une cinquantaine de mètres est susceptible d'être vulnérable à partir d'une crue fréquente, répartie entre les communes de Dampniat et Malemort. Ces données méritent tout de même d'être vérifiées, les voiries étant souvent sur remblai.

Commune	Population totale	Crue fréquente		Crue moyenne		Crue rare	
		Pop. en ZI	% pop. totale	Pop. en ZI	% Pop totale	Pop. en ZI	% pop. totale
Aubazines	874	2	< 1%	10	1%	2	< 1%
Brive-la-Gaillarde	48 949	3 667	7%	7 843	16%	8 602	18%
Chameyrat	1 581	-	< 1%	-	< 1%	2	< 1%
Cornil	1 415	4	< 1%	5	< 1%	11	< 1%
Cublac	1 751	4	< 1%	9	< 1%	64	4%
Dampniat	685	7	1%	15	2%	20	3%
La Feuillade	739	54	7%	78	11%	82	11%
Laguenne	1 465	11	< 1%	28	2%	28	2%
Larche	1 609	43	3%	223	14%	293	18%
Malemort-sur-Corrèze	7 709	776	10%	960	12%	1 167	15%
Mansac	1 362	6	< 1%	13	< 1%	55	4%
Pazayac	879	-	< 1%	19	2%	45	5%
Sainte-Fortunade	1 775	4	< 1%	4	< 1%	4	< 1%
Saint-Hilaire-Peyroux	903	17	2%	17	2%	27	3%
Saint-Pantaléon-de-Larche	4 624	130	3%	498	11%	727	16%
Saint-Viance	1 676	70	4%	90	5%	90	5%
Terrasson-Lavilledieu	6 225	650	10%	2 740	44%	3 151	51%
Tulle	14 923	419	3%	1 119	7%	1 565	10%
Ussac	3 859	36	< 1%	38	< 1%	43	1%
Varetz	2 239	25	1%	123	5%	225	10%
TOTAL	105 242	5 925	6%	13 832	13%	16 203	15%

La population dans les différentes enveloppes de zones inondables

Les actions de prévention déjà engagées sur le TRI

Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)

Le territoire du TRI de Tulle-Brive-Terrasson est concerné par plusieurs PPRI approuvés :

- les PPRI de Brive et de Malemort, dont la révision a été approuvée le 27 juillet 2009 ; pour ces deux communes, l'élaboration du PPRI bassin de Brive est envisagée (avec prise en compte des débordements de la Corrèze et de ses affluents).
- le PPRI du bassin de la Corrèze amont, le 9 octobre 2006,
- le PPRI du bassin de la Vézère (dépt 19), approuvé le 29 août 2002,
- les PPRI vallée de la Vézère (dépt 24), qui ont été approuvés le 20 décembre 2000.

Repères de crue

Un certain nombre de laisses de crues sont présents au niveau du TRI. Pour garantir un entretien et un maintien de la culture du risque, des repères normés ont été posés dans le cadre d'une opération du PAPI 1 animé par EPIDOR.

DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

La réalisation d'un DICRIM et d'un PCS font partie des obligations incombant aux communes qui sont concernées par un PPRI. Sur le TRI, chacune des communes a mis en place ces documents (même si certains sont à réviser).

Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI du bassin de la Dordogne)

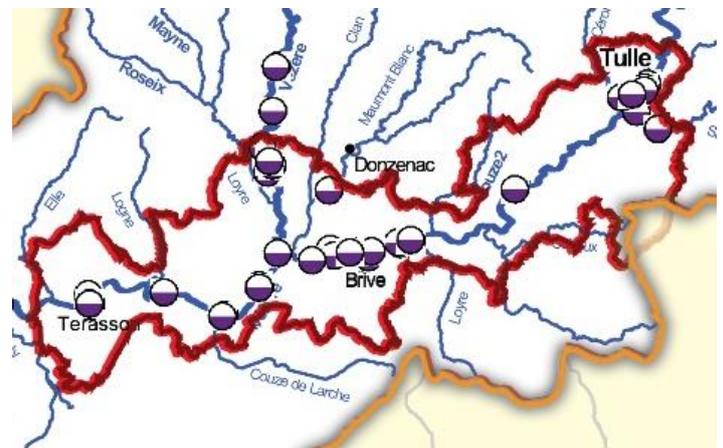
Un premier PAPI avait été mis en place en 2007, signé entre EPIDOR et l'Etat, posant le principe d'une première étape pour un programme d'actions publiques à l'échelle du bassin de la Dordogne et prévoyant de s'inscrire sur le long terme.

Ce PAPI comprenait les cinq axes suivants :

- développer la culture du risque inondation et accompagner les collectivités,
- réduire l'aléa inondation,
- protéger les biens et les personnes,
- réduire la vulnérabilité,
- renforcer la prévision et l'alerte.

Il a permis de développer des actions sur l'ensemble du bassin de la Dordogne dont certaines ont concerné le TRI de Tulle-Brive-Terrasson : la pose de repère de crues, la diffusion de documents de communication (film, lettre d'info, bande dessinée...), la cartographie des zones humides et son porté à connaissance en direction des communes à travers la diffusion d'un guide d'aide à l'identification et à la gestion de ces milieux.

Repères de crue posés sur le TRI et à proximité



En 2014, un PAPI2 a été validé pour la période 2015-2019, dans la continuité du premier programme. Il intègre un certain nombre de nouvelles actions : de connaissance sur les risques de ruissellement ou sur les débordements de certains affluents du bassin, d'analyse d'enjeux présents en zone inondable, de réduction de la vulnérabilité...

Les actions de ce PAPI2 sont développées sur les 7 axes suivants :

- amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- surveillance, prévision des crues et des inondations
- alerte et gestion de crise
- prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- ralentissement des écoulements
- gestion des ouvrages de protection hydraulique.

La particularité de ce PAPI2 est d'accompagner également l'émergence des démarches de TRI sur le bassin de la Dordogne. Une révision du PAPI a déjà été envisagée à mi-parcours, pour pouvoir intégrer de nouvelles actions qui découleraient de la stratégie locale.

Documents d'urbanisme

La majorité des communes a adopté un Plan Local d'Urbanisme (PLU), voire un PLUi (intercommunal). Les communes de Dampniat, Cornil et Chameyrat disposent quant à elles aujourd'hui de cartes communales (un PLU a en revanche été prescrit pour chacune).

D'une manière générale, ces documents d'urbanisme intègrent les secteurs couverts par les PPRi en les matérialisant sur le plan de zonage soit par une trame (hachure) soit par un indice « i ». Certains documents vont plus loin en préservant les abords des cours d'eau non couverts par un PPRi, soit lorsque l'Etat a communiqué une étude de connaissance des zones inondables (ou qu'une étude a été réalisée par la collectivité), soit en classant de façon systématique une bande en zone N (naturelle) ou en espace boisé de part et d'autres des cours d'eau. On pourra noter l'exemple du PLU de St-Hilaire-Peyroux, qui a identifié les zones humides et les a classées en zone N (naturelle). On peut aussi citer le PLU de Larche qui s'est attaché à assurer les continuités écologiques par des liaisons de zones naturelles ou agricoles sur les boisements et les cours d'eau.

Etude volet eau du SCOT Sud Corrèze

Dans le cadre du SCOT Sud Corrèze, on pourra noter qu'une étude particulière s'est intéressée à l'ensemble du volet « eau » pour la phase diagnostic. Sur la thématique inondation, une carte sur le risque de ruissellement a été réalisée à l'échelle 1/250 000 (en tenant compte des paramètres pente et aménagement du sol).

Le haut bassin de la Vézère et de la Corrèze a par ailleurs été identifié comme un secteur naturellement favorable au stockage des eaux, de par les zones humides présentes, le relief de plateau et la géologie des sols.

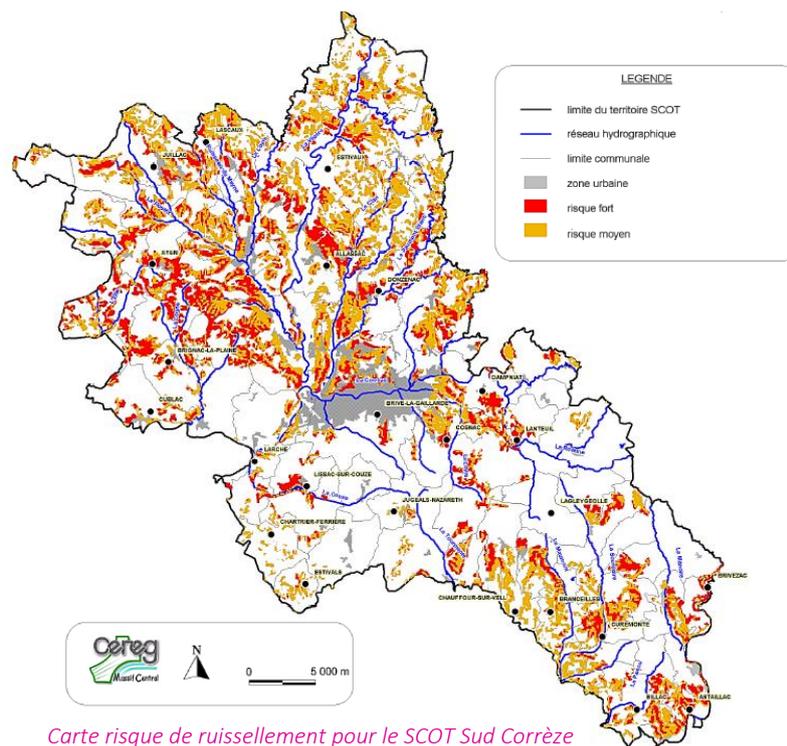
Autres études sur le secteur

En 2007, G2C a réalisé une étude pour la communauté d'agglomération de Brive. Elle avait dressé un diagnostic du territoire vis-à-vis du risque d'inondation et listé un certain nombre de propositions pour réduire ce risque en travaillant sur les différents volets du PAPI.

En 2010, une étude conduite par Sogreah pour la ville de Brive a modélisé les crues de la Corrèze sur Brive et Malmort, en voulant analyser les incidences de l'occupation du sol depuis la crue de 1960. Certains aménagements « compensatoires » ont également été imaginés et cherchés à être grossièrement évalués. De nouveaux ouvrages de protection apparaissent peu pertinents, notamment au regard de l'impact sur l'amont ou l'aval des communes qui sont déjà aujourd'hui très urbanisées. Le décaissement de terrain naturel a aussi été envisagé, afin d'augmenter les zones d'expansion des crues.

Deux SCOT sont par ailleurs élaborés sur le territoire :

- SCOT du pays de Tulle (approuvé le 9 avril 2009 et qui concerne l'ensemble des communes de Tulle agglo sur le TRI) : il fixe des objectifs de préservation du lit des rivières, des champs d'expansion de crues et des zones humides vis-à-vis de l'urbanisation. Avant toute urbanisation d'un secteur proche d'un cours d'eau, une étude des limites de zones inondables devra être réalisée.
- SCOT Sud Corrèze (approuvé le 11 décembre 2012 et qui concerne l'ensemble des communes de l'agglomération de Brive sur le TRI ainsi que la commune d'Aubazines) : le document d'orientation et d'objectifs impose notamment de limiter le développement des nouvelles constructions dans les zones inondables qui ne sont pas encore couvertes par des PPRi approuvés ; de préserver le lit majeur des cours d'eau et les champs d'expansion des crues, par un classement en zone N dans les PLU et cartes communales ; d'intégrer la gestion des eaux pluviales dans la conception des nouvelles opérations d'aménagement ; de maintenir le couvert boisé et/ou les haies implantées perpendiculairement à la pente dans les zones de forte pente (supérieure à 10%) identifiées sur la cartographie des « Secteurs vulnérables au ruissellement ».



Carte risque de ruissellement pour le SCOT Sud Corrèze

Surveillance, prévision, alerte

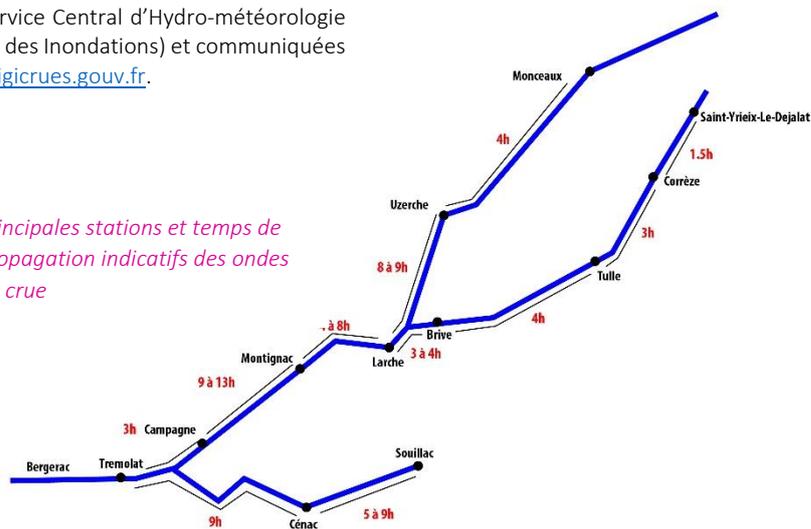


Schéma d'organisation de la surveillance et de l'alerte

À l'aide d'un certain nombre de données (notamment stations météo et de débits) et d'une expertise hydrologique, le SPC (Service de Prédiction des Crues) surveille au quotidien l'état des cours d'eau principaux. Ces données sont centralisées par le SCHAPI (Service Central d'Hydro-météorologie et d'Appui à la Prédiction des Inondations) et communiquées sur le site public www.vigicrues.gouv.fr.

En fonction du niveau de vigilance atteint, des procédures d'information pré-déterminées sont engagées, pour information des services intéressés (préfecture, mairie, services de crise...).

Principales stations et temps de propagation indicatifs des ondes de crue



- Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
- Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

En résumé...

Le TRI de Tulle-Brive-Terrasson concentre des enjeux relativement importants dès la crue fréquente, en particulier en termes d'activités commerciale et industrielle, et donc d'emplois.

Plusieurs mairies ou bâtiments de services municipaux se trouvent en zone inondable fréquente. D'autres établissements participant à la gestion de crise s'y ajoutent pour des crues moyennes, notamment des casernes de pompiers et des structures de police/gendarmerie. De nombreuses écoles apparaissent également vulnérables.

Soumis aux débordements de la Vézère et de la Corrèze, ce territoire a été marqué par la crue de 1960 (événement proche d'une crue centennale), qui a provoqué des dommages importants. Il a conduit notamment à la construction de digues sur la commune de Brive, construites dans les années 1980.

En termes d'alerte et d'organisation, on peut notamment noter que toutes les communes ont élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Etudes et documents de référence...

DREAL Limousin, 2014. Rapport d'accompagnement de la cartographie des risques du TRI Tulle-Brive

ARTELIA pour DREAL Limousin, 2014. Réalisation des cartes des surfaces inondables sur les TRI sur le secteur Tulle-Brive et Terrasson

Sogreah pour la Ville de Brive, 2010. Traversée de la Corrèze sur les Communes de Brive et de Malemort – Etude de modélisation hydraulique

G2C pour Communauté d'Agglomération de Brive, 2007. Gestion du risque inondations

Sigles et acronymes

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

SCHAPI : Service Central d'Hydrométrie et d'Appui à la Prévision des Inondations

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion Risques d'Inondation

SPC : Service de Prévision des Crues

TRI : Territoire à Risque Important d'inondation

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Aubazines

874 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	1	4	6
Nombre d'habitants	2	10	2
Nombre d'emplois	0	0	0
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)		2	2
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements			
Liaison de ville à ville			
Autres routes			
Voie ferrée			

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 2,5 et 5 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 09/10/2006

DICRIM

DICRIM approuvé mais à réviser

PCS

PCS approuvé et actualisé

Repère de crue

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de la communauté de communes du canton de Beynat approuvé le 10/05/2015.

Le PLU prend en compte le PPRi du bassin de la Corrèze amont qui figure en annexe du PLU.

La zone N (naturelle) y compris son secteur Ni (naturel inondable) représente 63 % du territoire de la commune d'Aubazine. Un axe du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) prévoit de préserver le fonctionnement naturel et les écosystèmes tels que les tourbières, les zones humides, les cours d'eau, les ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Dans la zone N, le secteur Np (naturel protégé) concernant notamment les zones humides, le secteur Ni concerne la zone inondable couverte par le PPRi et les autres zones inondables connues, le règlement de ces zones est très restrictif quant à l'urbanisation.

Une révision du PLUi a été prescrite le 1er octobre 2014.

Commentaires particuliers

Un des bassins de lagunage au lieudit Vergonzac apparaîtrait en zone inondable pour une crue extrême.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Brive-la-Gaillarde

48949 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	1336	2286	2554
Nombre d'habitants	3667	7843	8602
Nombre d'emplois	2135	5596	6113
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier		1	1
Gendarmerie/police	1	2	3
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier		2	2
Établissement enseignement	1	7	9
Crèche			
Maison de retraite		1	1
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	80	143	151
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière		1	1
Lieu de culte	1	4	4
Autre (cf détails en fin de fiche)	13	30	32
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal		1	1
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements	969	2316	3974
Liaison de ville à ville	1665	2847	3096
Autres routes	26198	45870	50869
Voie ferrée			

Dommages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
> 500

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 10 et 20k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 12/11/1999 et révisé le 27/07/2009

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé en 2013 et en cours de révision

Repère de crue

11 repères de crue normés ont été posés

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 16/12/2011.

Le PLU prend en compte le PPRi de Brive-la-Gaillarde qui figure en annexe servitudes.

La zone couverte par le PPRi est matérialisée dans la plan de zonage par une trame et le règlement de chaque zone concernée renvoie au règlement du PPRi. Par ailleurs, le PLU a classé en espace boisé certaines parties de la ripisylve.

Il convient de noter que les zones inondables des affluents de la Corrèze ont été cartographiées en 2012 après l'approbation du PLU.

Commentaires particuliers

D'autres bâtiments ou infrastructures particulières apparaissent en zones inondables :

Étiquettes de lignes	crue fréquente	crue moyenne	crue rare
CENTRAL TELECOM (quartier le Prieur)		1	1
EQUIPEMENTS SPORTIFS	2	11	13
ERDF		1	1
FOYER LOGEMENT		2	2
GYMNASE	1	1	1
MARCHE	1	1	1
MARCHE DE GROS	1	1	1
PARKING	4	5	5
PARKING SOUTERRAIN	1	1	1
PLAINE DES JEUX-STADE	3	5	5

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE-BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Chameyrat

1581 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	5	6	7
Nombre d'habitants	0	0	2
Nombre d'emplois	0	0	0
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)			
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements		37	369
Liaison de ville à ville			
Autres routes	302	391	512
Voie ferrée			

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010

Pas de sinistre répertorié à CCR

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation

Pas de sinistre répertorié à CCR

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 09/10/2006

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par une carte communale approuvée le 16/04/2014. Celle-ci prend en compte le PPRI du bassin de la Corrèze amont.

L'élaboration d'un PLU a été prescrite le 20 /06/2014, l'étude est en cours.

Commentaires particuliers

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Cornil

1415 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	11	12	15
Nombre d'habitants	4	5	11
Nombre d'emplois	0	0	1
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	4	5	6
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements	34	48	49
Liaison de ville à ville			
Autres routes	292	447	854
Voie ferrée		373	702

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 5 et 10 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 09/10/2006

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par une carte communale approuvée le 27/03/2009.

Le PPRI du bassin de la Corrèze amont est mentionné dans le rapport de présentation. Le plan de zonage ne matérialise pas les secteurs inondables couverts par le PPRI. Cependant, celle-ci est entièrement comprise dans la zone non constructible de la carte communale.

L'élaboration d'un PLU a été prescrit le 28/10/2014, l'étude est en cours.

Commentaires particuliers

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE-BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Cublac

1751 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	8	13	62
Nombre d'habitants	4	9	64
Nombre d'emplois	1	2	3
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)			
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements			
Liaison de ville à ville	908	1443	1913
Autres routes	1218	1614	2214
Voie ferrée			2221

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 0 et 2,5 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 29/08/2002

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 07/03/2013.

Le PLU prend en compte le PPRi du bassin de la Vézère qui figure en annexe servitudes.

La zone couverte par le PPRi est matérialisée par des hachures sur le plan de zonage du PLU. La zone inondable est majoritairement classée en zone Ap (agricole de protection paysagère) et en zone N (naturelle). Ces zones sont très restrictives en ce qui concerne l'urbanisation. On trouve, cependant, dans la zone inondable une zone Nh (naturelle constructible) de faible dimension sur un hameau et une parcelle en zone UB (urbaine). On peut noter que le règlement rend prioritaire l'infiltration à la parcelle des eaux pluviales, mesure favorable à la prévention des inondations.

Commentaires particuliers

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Dampniat

685 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	8	8	11
Nombre d'habitants	7	15	20
Nombre d'emplois	5	5	5
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	3	3	3
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements			
Liaison de ville à ville		287	442
Autres routes	135	213	222
Voie ferrée	40	40	40

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 5 et 10 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 09/10/2006

DICRIM

DICRIM approuvé mais à réviser

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par une carte communale approuvée le 16/06/2005.

La zone inondable de la Corrèze est mentionnée dans le rapport de présentation de la carte communale et ce secteur est classé en zone NS (non constructible stricte) par le plan de zonage. Il convient de noter que le PPRI du bassin de la Corrèze amont n'était pas approuvé lors de la réalisation de cette carte communale.

Les secteurs concernés par la zone inondable de la Roanne et de la Loyre, affluents de la Corrèze, sont situés en zone non constructible de la carte communale.

L'élaboration d'un PLU a été prescrit le 23/10/2014, l'étude est en cours.

Commentaires particuliers

Central téléphonique (nœud de raccordement fibre optique) concerné par la crue extrême.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de La Feuillade

739 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	63	93	98
Nombre d'habitants	54	78	82
Nombre d'emplois	8	27	29
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	3	3	4
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration (4200 éq/hab.)	1	1	1

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements	75	733	1184
Liaison de ville à ville	7	93	93
Autres routes	2018	3413	3899
Voie ferrée			

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 5 et 10 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 20/12/2000

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par POS (plan d'occupation des sols) approuvé le 04/05/2000. Le PPRI de la Vézère figure en annexe servitudes.

Une révision du POS en PLU est prévue.

Commentaires particuliers

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Laguenne

1465 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	2	5	5
Nombre d'habitants	11	28	28
Nombre d'emplois	0	0	0
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)		0	0
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voirie nationale)			
Liaison entre départements	231	305	394
Liaison de ville à ville			
Autres routes		29	42
Voie ferrée			

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
50-100

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 10 et 20k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 09/10/2006

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

1 repère de crue normé a été posé

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un POS approuvé le 28/03/2002.

Une révision du POS en PLU a été prescrite le 09/06/2010, il est en cours d'approbation.

Le PLU prend en compte le PPRi du bassin de la Corrèze amont. La zone réglementée par le PPRi est figurée par une trame sur le plan de zonage du PLU. Le règlement des zones concernées renvoie au règlement du PPRi qui s'appliquera en sus des règles imposées par le PLU. Il prévoit également que les eaux pluviales soient réutilisées ou résorbées sur les parcelles.

Il convient de noter que la zone urbaine (le bourg) de Laguenne est concernée par le PPRi du bassin de la Corrèze amont. La cartographie des surfaces inondables et des risques du TRI ne porte que sur le cours d'eau principal qu'est la Corrèze.

Commentaires particuliers

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Larche

1609 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	21	61	71
Nombre d'habitants	43	223	293
Nombre d'emplois	0	44	120
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique		1	1
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement		1	1
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)		1	1
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte	1	1	1
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voirie nationale)			
Liaison entre départements			
Liaison de ville à ville	50	148	525
Autres routes	39	535	1001
Voie ferrée			

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 5 et 10 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 29/08/2002

DICRIM

DICRIM approuvé et à réviser

PCS

PCS approuvé, révision en cours

Repère de crue

1 repère de crue normé a été posé

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 07/03/2014. Le PPRI du bassin de la Vézère figure en annexe servitudes.

Le PADD du PLU prévoit la prise en compte des continuités écologiques, la limitation de l'imperméabilisation des sols, la lutte contre l'étalement urbain et la prise en compte du PPRI.

Les secteurs réglementés par le PPRI du bassin de la Vézère sont représentés par une trame (application de l'article R. 123-11 du code de l'urbanisme). Les secteurs identifiés « continuités écologiques » par le diagnostic du PLU sont classés en zone N (naturelle). Elles concernent les zones à dominantes humides ; les cours d'eau et leur ripisylve sont classés en Ne (secteur plus restrictif). Le règlement prévoit également une infiltration des eaux pluviales à la parcelle en priorité.

Commentaires particuliers

Des installations sportives sont en zone inondable pour une crue fréquente.

La Poste et un rond point pourrait être concernés par une crue extrême.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Malemort-sur-Corrèze

7709 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	490	600	648
Nombre d'habitants	776	960	1167
Nombre d'emplois	911	1222	1367
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique	1	1	1
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement	2	2	2
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	38	61	72
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière	1	1	1
Lieu de culte	1	1	1
Autre Autres bâtiments communaux	0	15	15
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voirie nationale)			
Liaison entre départements	32	1730	3686
Liaison de ville à ville	363	485	545
Autres routes	12340	14211	15174
Voie ferrée	9	17	18

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
100-500

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 10 et 20k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 12/11/1999 et révisé le 27/07/2009

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé en 1999

Repère de crue

4 repères de crue normés ont été posés

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 12/05/2006. Le PPRI de Malemort-sur-Corrèze figure en annexe servitudes.

Les zones réglementées par le PPRI sont matérialisées par un indice « r » (zone rouge), « bf » (zone bleu foncé) et « bc » (zone bleu clair) sur le plan de zonage du PLU. Le règlement des zones concernées renvoie au règlement du PPRI.

Par ailleurs, les abords des cours d'eau affluents de la Corrèze sont préservés sur une bande de quelques mètres classée en espace boisé.

Toutefois, les zones inondables des affluents de la Corrèze ont été cartographiées en 2012 après l'approbation du PLU.

La révision du PLU a été prescrite le 08/04/2013, l'étude est en cours.

Commentaires particuliers

Sont touchés : le sous sol de l'école maternelle et élémentaire, 15 bâtiments communaux dont la maison de l'enfance, une salle polyvalente, la cuisine centrale, le dojo municipal, la Poste, la maison des associations, un NRA (noeud de distribution télécom), 9 postes de transformation électrique. La commune estime entre 10 et 20 ICPE

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Mansac

1362 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	25	40	78
Nombre d'habitants	6	13	55
Nombre d'emplois	0	0	120
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			1
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)			1
Port/aéroport/gare			1
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration (1000 eq/hab)	1	1	1

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements			
Liaison de ville à ville	545	2328	3419
Autres routes	3073	3527	5166
Voie ferrée		1313	2803

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 0 et 2,5 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 29/08/2002

DICRIM

DICRIM approuvé, à réviser

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

1 repère de crue normé a été posé

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 07/08/2006. Le PPRi du bassin de la Vézère figure en annexe servitudes.

Les secteurs couverts par le PPRi sont matérialisés sur plan de zonage du PLU par un indice « i », le règlement des zones concernées renvoie au règlement du PPRi.

Les cours d'eau non couvert par le PPRi sont situés en zone A (agricole) ou N (naturelle). Ils sont majoritairement protégés par un espace boisé classé sur leur ripisylve.

La révision du PLU a été prescrite le 10/10/2014, l'étude est en cours.

Commentaires particuliers

L'industrie ICPE ELECTROZINC se trouve inondée à partir d'une crue rare (Q1000). Un poste de transformation stratégique est inondable à l'entrée du stade (pour une crue fréquente). Deux postes de relevage des eaux usées sont en zone inondable pour une crue fréquente. La mairie annexe semble concernée par la crue rare.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Pazayac

879 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	3	16	48
Nombre d'habitants	0	19	45
Nombre d'emplois	1	1	10
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)		1	4
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements			
Liaison de ville à ville		159	251
Autres routes	792	1424	2336
Voie ferrée			

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010

Pas de sinistre répertorié à CCR

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation

Pas de sinistre répertorié à CCR

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 20/12/2000

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé en 2000

Repère de crue

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 01/03/2012. Le PPRI de la Vézère figure en annexe servitudes.

Le plan de zonage du PLU fait apparaître les zones et secteurs inondables par un indice « i » et le tracé des limites des zones du PPRI.

Commentaires particuliers

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Sainte-Fortunade

1775 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	10	11	11
Nombre d'habitants	4	4	4
Nombre d'emplois	69	69	69
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	8	10	10
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements		32	178
Liaison de ville à ville			
Autres routes	549	618	639
Voie ferrée			

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 0 et 2,5 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 09/10/2006

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 20/07/2007. Le PPRI du bassin de la Corrèze amont figure en annexe servitudes.

Il peut être noté que le règlement préconise l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Commentaires particuliers

L'industrie ICPE ATI se trouve inondée à partir d'une crue fréquente (Q10).

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Saint-Hilaire-Peyroux

903 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	13	19	23
Nombre d'habitants	17	17	27
Nombre d'emplois	20	20	20
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	6	6	6
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements			
Liaison de ville à ville		33	60
Autres routes	1079	1271	1655
Voie ferrée		3	4

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 5 et 10 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 09/10/2006

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

1 repère de crue normé a été posé

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 17/10/2011. Le PPRi du bassin de la Corrèze amont figure en annexe servitudes.

Le PADD du PLU prévoit la protection des espaces naturels et le prise en compte des risques. La zone couverte par le PPRi se situe en zone N (naturelle), elle est matérialisée sur plan de zonage du PLU par un indice « i ». Les zones humides sont identifiées et se situent également en zone N et sont matérialisées par un indice « e ». La zone N (naturelle) préserve la quasi totalité des cours d'eau de la commune et leurs abords.

Le règlement impose l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et un dispositif de récupération pour les constructions d'habitations.

Commentaires particuliers

La Départementale 89 à été coupée lors de la crue de 2001.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

4624 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	186	471	663
Nombre d'habitants	130	498	727
Nombre d'emplois	274	374	663
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique	1	1	1
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement		2	2
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	7	47	82
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière	1	1	1
Lieu de culte	1	1	1
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration (250000 eq/hab.) et (1500 eq/hab.)	1	1	2

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)	896	922	922
Liaison entre départements	1257	1568	1610
Liaison de ville à ville	886	4085	6465
Autres routes	9328	17894	23779
Voie ferrée			1121

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
50-100

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 5 et 10 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 29/08/2002

DICRIM

DICRIM approuvé, à réviser

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

5 repères de crue normés ont été posés

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 16/11/2006. Le PPRI du bassin de la Vézère figure en annexe servitudes.

Le secteur couvert par le PPRI ainsi que la zone inondable du Rieux-Tord sont matérialisés sur le plan de zonage du PLU. Une bande de 20 m environ préserve de part et d'autre les petits cours d'eau et la Vézère par un espace boisé classé.

Par ailleurs, le règlement précise que, sauf exigence technique, le recueil des eaux pluviales doit se faire de façon naturelle (haies, fossés, bassin d'orage, ...)

La révision du PLU a été prescrite le 04/04/2013, l'étude est en cours.

Commentaires particuliers

L'industrie IPCE INOVA OPERATION SAS se trouve inondée à partir d'une crue fréquente (Q10). La réhausse de la bibliothèque est en projet.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Saint-Viance

1676 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	232	288	374
Nombre d'habitants	70	90	90
Nombre d'emplois	168	173	173
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique	1	1	1
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement	1	1	1
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	8	8	13
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière	1	1	1
Lieu de culte	1	1	1
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements			1426
Liaison de ville à ville	2466	3434	4250
Autres routes	12889	16994	22269
Voie ferrée			

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
20-50

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 5 et 10 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 29/08/2002

DICRIM

DICRIM approuvé (juillet 2015)

PCS

PCS approuvé et actualisé

Repère de crue

5 repères de crue normés ont été posés

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune non couverte par un document d'urbanisme à ce jour.

L'élaboration d'un PLU a été prescrite le 09/07/2010, l'étude est en cours.

Commentaires particuliers

Selon M. le Maire, il n'y avait pas d'eau dans l'école en 2001 et en 1960 et la mairie est hors d'eau pour une crue centennale. Par contre la maison des associations est touchée ainsi que la médiathèque, même si le bâtiment est résilient en cas d'inondation. La commune assure la distribution aux habitants de parpaings et de madriers en cas d'inondation. Un poste de relevage des eaux usées est en zone inondable pour une crue fréquente.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE-BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Terrasson-Lavilledieu

6225 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	788	1854	2167
Nombre d'habitants	650	2740	3151
Nombre d'emplois	714	1582	2558
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier		1	1
Gendarmerie/police		1	1
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier	1	1	1
Établissement enseignement	1	4	4
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances	1	1	1
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	26	82	104
Port/aéroport/gare			1
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte		1	1
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal		1	1
Station d'épuration (4000 éq/hab.)	1	1	1

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements	1269	3513	4775
Liaison de ville à ville	134	1072	1500
Autres routes	21592	43940	51951
Voie ferrée		1118	2484

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
100-500

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 5 et 10 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 20/12/2000

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé en 2000

Repère de crue

6 repères de crue normés ont été posés

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 10/11/2009. Le PPRi de la Vézère figure en annexe servitudes. Les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont mentionnés dans le rapport de présentation.

Un indice « i » matérialise les zones et secteurs situés en zone inondable de la Vézère (couverts par le PPRi) sur la plan de zonage du PLU.

Commentaires particuliers

Une aire d'accueil de camping car est en zone inondable pour une crue fréquente.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Tulle

14923 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	144	289	340
Nombre d'habitants	419	1119	1565
Nombre d'emplois	672	3459	3793
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police		1	1
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement		1	1
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	10	26	36
Port/aéroport/gare			
Musée	1	1	2
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte	1	1	2
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)			
Liaison entre départements	23	156	578
Liaison de ville à ville	1213	3120	3450
Autres routes	1836	6182	8071
Voie ferrée			1

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
100-500

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Plus de 20 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 09/10/2006

DICRIM

DICRIM approuvé

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

9 repères de crue normés ont été posés

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 27/09/2011. Le PPRi du bassin de la Corrèze amont figure en annexe servitudes.

La zone couverte par le PPRi est matérialisée par une trame sur le plan de zonage du PLU. Le règlement fait mention du respect du PPRi.

Il convient de noter la prise en compte des ruissellements urbains grâce à des emplacements réservés pour des bassin de rétention des eaux pluviales.

Commentaires particuliers

Le camping de Tulle n'existe plus.

La cité administrative et l'ARS sont en zone inondable pour une crue fréquente.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Ussac

3859 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	22	27	32
Nombre d'habitants	36	38	43
Nombre d'emplois	0	20	20
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique			
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			
Crèche			
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)		1	3
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque			
Cimetière			
Lieu de culte			
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voirie nationale)	322	431	643
Liaison entre départements			59
Liaison de ville à ville	728	871	1050
Autres routes	1672	2064	2372
Voie ferrée			0

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
20-50

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 2,5 et 5 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 29/08/2002

DICRIM

DICRIM approuvé mais à compléter

PCS

PCS approuvé

Repère de crue

1 repère de crue normé a été posé

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 07/04/2008. Le PPRI du bassin de la Vézère figure en annexe servitudes.

La zone couverte par le PPRI est située en zone N (naturelle) et matérialisée par un indice « i » sur le plan de zonage du PLU. Un espace boisé classé préserve la ripisylve de quelques secteurs le long de cours d'eau.

Le règlement prévoit la récupération et la valorisation des eaux de toiture et l'infiltration à la parcelle.

La révision du PPRI a été prescrite le 08/03/2012, l'étude est en cours.

Commentaires particuliers

La station de traitement et de pompage d'eau potable du Pigeon blanc sont en zone inondable pour une crue extrême.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic pour la Commune de Varetz

2239 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	26	105	185
Nombre d'habitants	25	123	225
Nombre d'emplois	0	20	100
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique	1	1	2
Caserne pompier			
Gendarmerie/police			
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier			
Établissement enseignement			2
Crèche	0	1	1
Maison de retraite			
Camping, village vacances			
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)		10	12
Port/aéroport/gare			
Musée			
Bibliothèque	1	1	1
Cimetière	1	1	1
Lieu de culte			1
Autre			
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal			
Station d'épuration			

Linéaire de voirie (en mètres)

Liaison entre métropoles (autoroute voirie nationale)	597	618	653
Liaison entre départements			
Liaison de ville à ville	446	2038	3781
Autres routes	1920	3808	4917
Voie ferrée			816

Domages recensés par la caisse centrale de réassurance

Nombre de sinistres 1995-2010
< 20

Coût moyen des sinistres tout type d'inondation
Entre 5 et 10 k€

Obligations réglementaires en tant que commune soumise à PPRI

PPRI

PPRI approuvé le 29/08/2002

DICRIM

DICRIM approuvé mais à réviser

PCS

PCS approuvé et testé

Repère de crue

Prise en compte de l'inondation dans les documents d'urbanisme

Commune couverte par un PLU approuvé le 11/01/2008. Le PPRI du bassin de la Vézère figure en annexe servitudes.

Le zonage du PLU matérialise les zones couvertes par le PPRI par un indice. De plus, un espace boisé classé couvre une bande de 20 mètres environ de part et d'autre de tous les petits cours d'eau et de la Vézère.

Il convient de noter que le bourg de Varetz est concernée par le PPRI du bassin de la Vézère (zone inondable de la Loyre). Cependant la cartographie des surfaces inondables et des risques du TRI ne porte que sur le cours d'eau principal qu'est la Vézère.

La révision du PLU a été prescrite le 28/05/2015.

Commentaires particuliers

La médiathèque et les services techniques (crue moyenne) sont touchés par les inondations, ainsi que le centre de loisirs (crue moyenne). Le poste de gestion de crise est en zone de crue millénale et il serait envisagé de le déplacer hors zone inondable.

TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE TULLE- BRIVE- TERRASSON

Diagnostic TOTAL

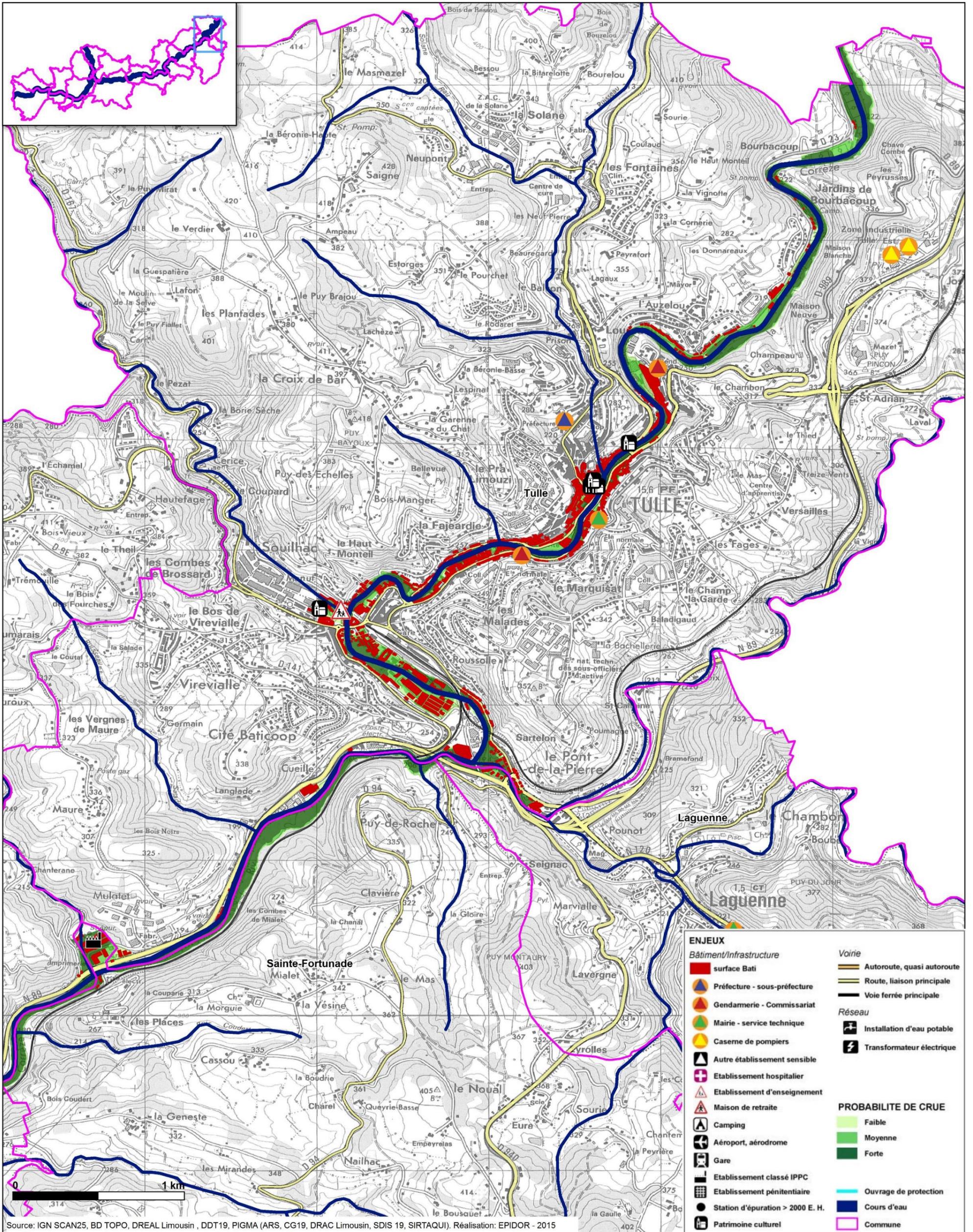
105242 habitants

Enjeux en zones inondables	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue rare
Nombre de bâtiments (éléments apparaissant au niveau du cadastre)	3394	6208	7398
Nombre d'habitants	5925	13832	16203
Nombre d'emplois	4978	12614	15164
Nombre de bâtiments stratégiques gestion de crise			
Mairie/service technique	4	5	7
Caserne pompier	0	2	2
Gendarmerie/police	1	4	5
Nombre d'autres bâtiments particuliers			
Établissement hospitalier	1	3	3
Établissement enseignement	5	18	22
Crèche	0	1	1
Maison de retraite	0	1	1
Camping, village vacances	1	1	1
Activité économique (commerce, entreprise...) (données non corrigée, issue des bases de l'IGN)	193	409	510
Port/aéroport/gare	0	0	2
Musée	1	1	2
Bibliothèque	1	1	1
Cimetière	4	5	5
Lieu de culte	6	10	12
Autre	13	45	47
Nombre d'infrastructures de réseau			
Poste électrique principal	0	2	2
Station d'épuration	4	4	5

Linéaire de voirie (en mètres)

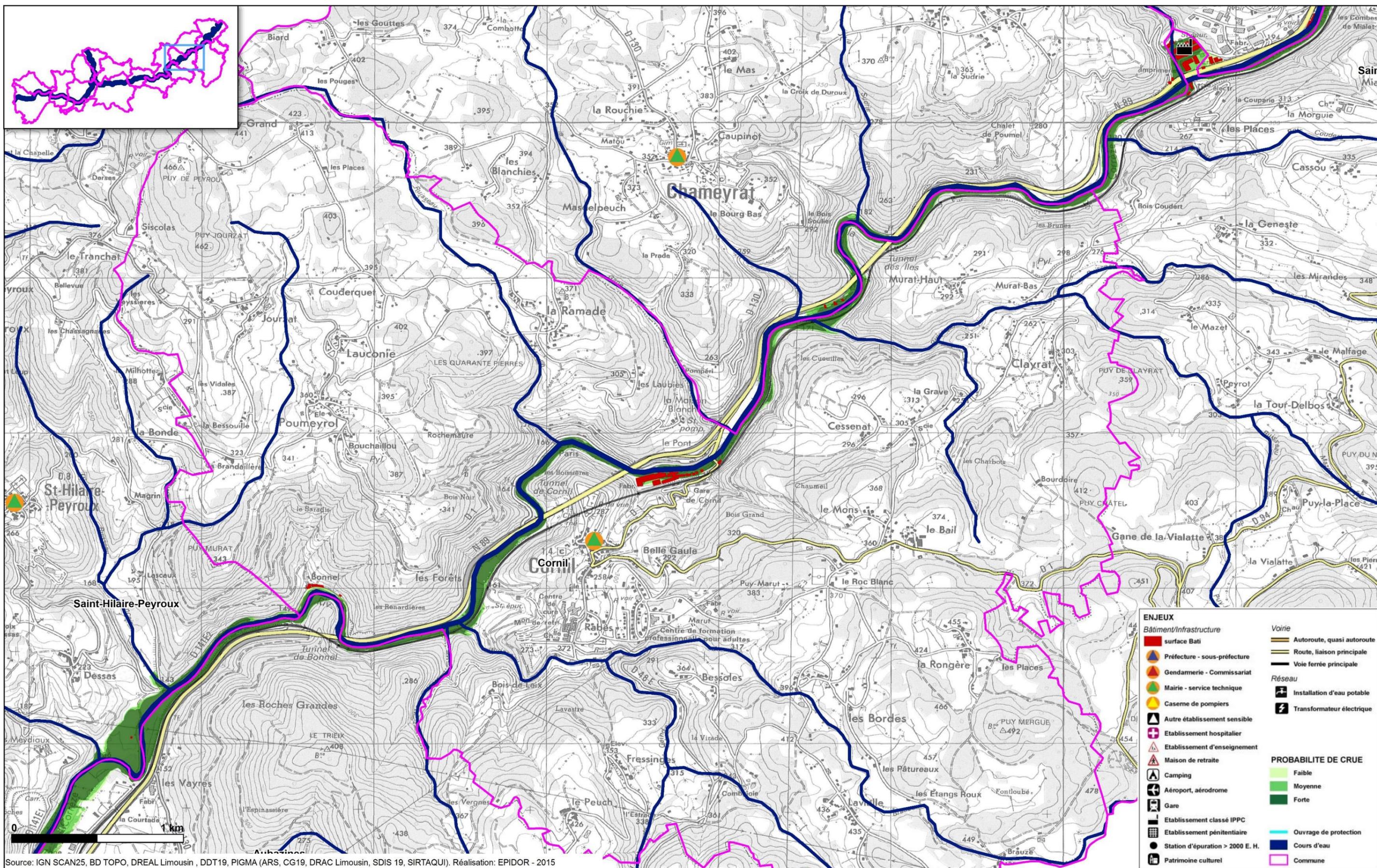
Liaison entre métropoles (autoroute voire nationale)	1815	1971	2218
Liaison entre départements	3890	10438	18282
Liaison de ville à ville	9411	22443	30840
Autres routes	97272	164445	197942
Voie ferrée	49	2864	10210

Cartes de diagnostic pour la stratégie du TRI de Tulle-Brive-Terrasson

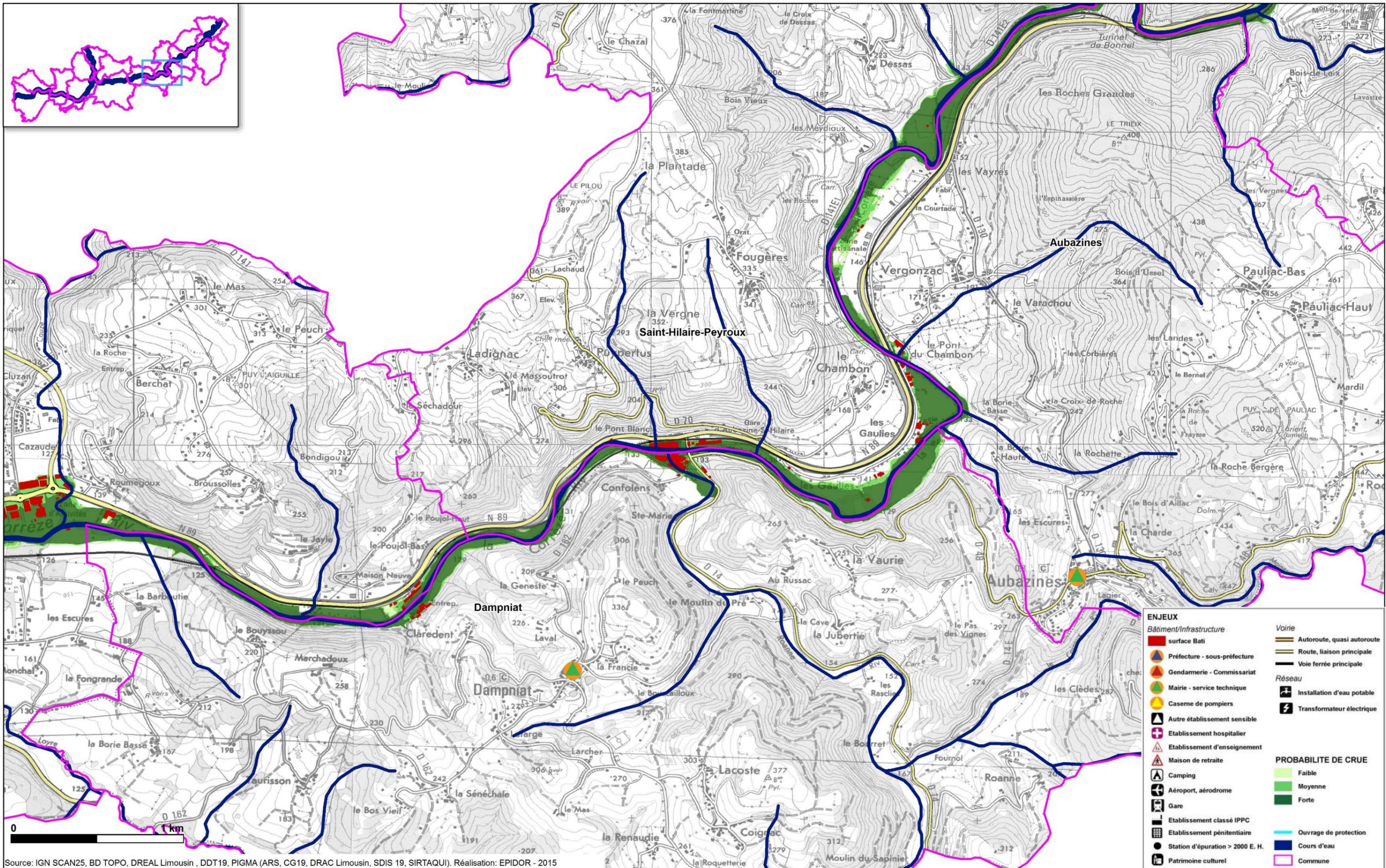


Source: IGN SCAN25, BD TOPO, DREAL Limousin, DDT19, PIGMA (ARS, CG19, DRAC Limousin, SDIS 19, SIRTACUI), Réalisation: EPIDOR - 2015

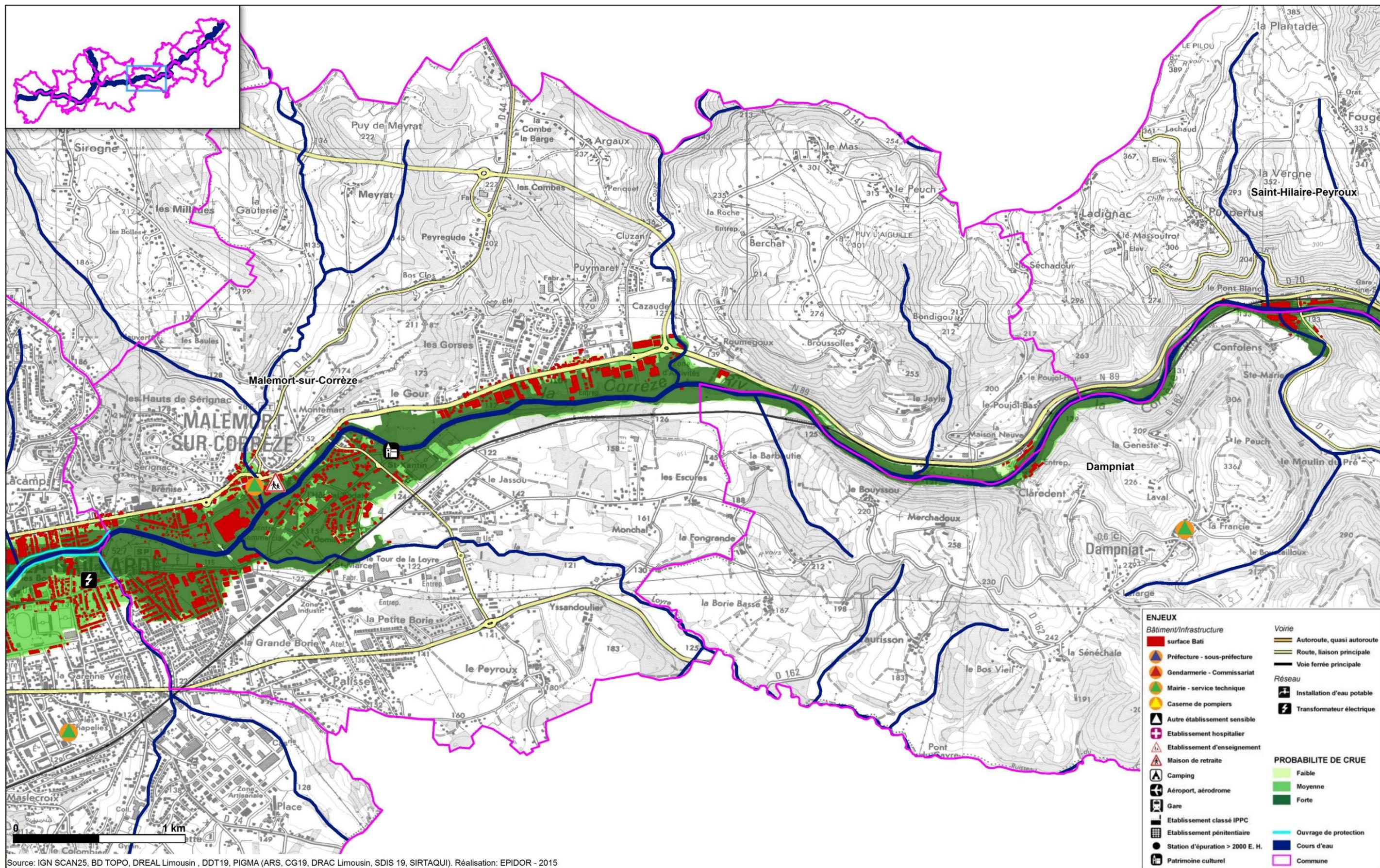
Cartes de diagnostic pour la stratégie du TRI de Tulle-Brive-Terrasson



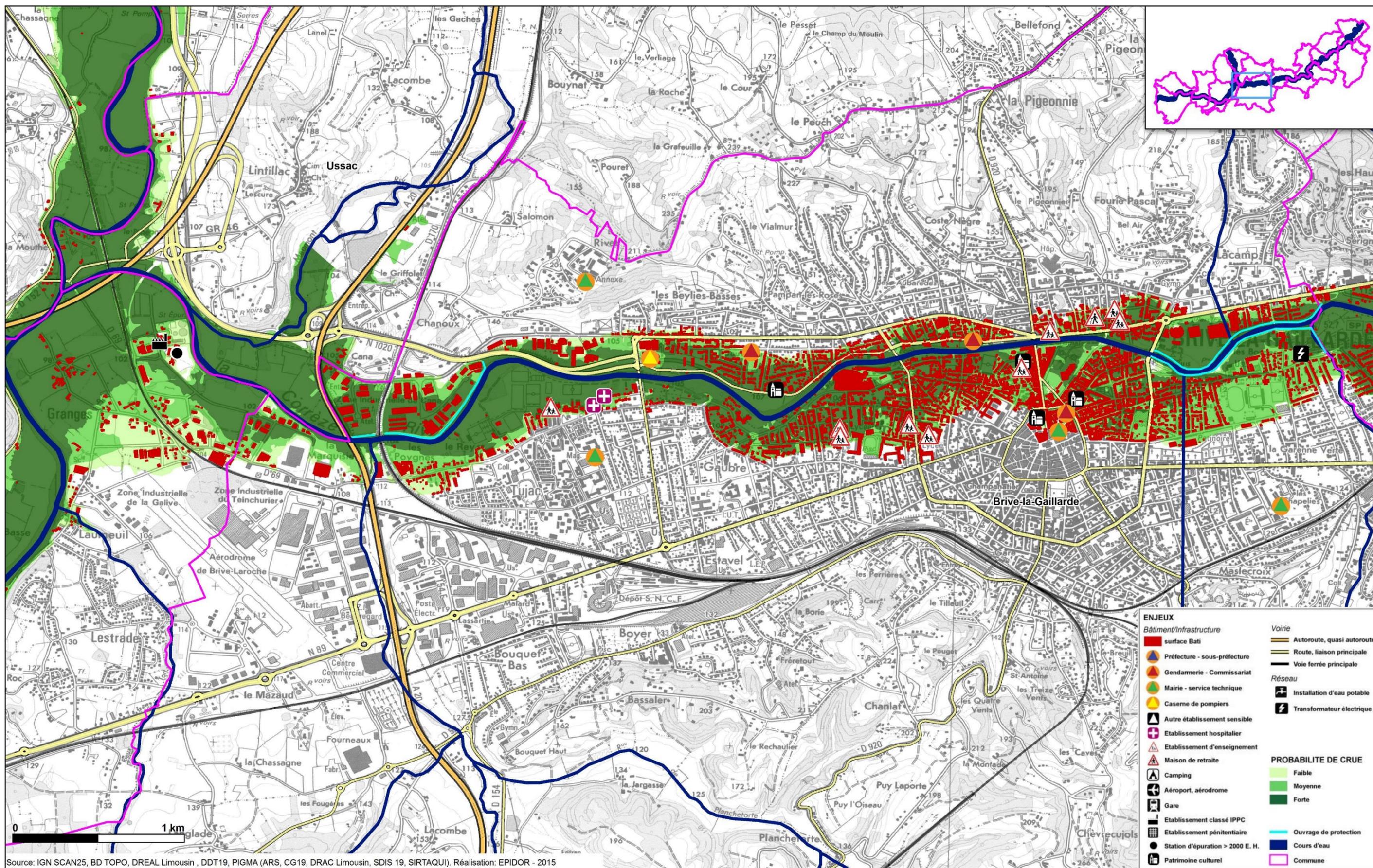
Cartes de diagnostic pour la stratégie du TRI de Tulle-Brive-Terrasson



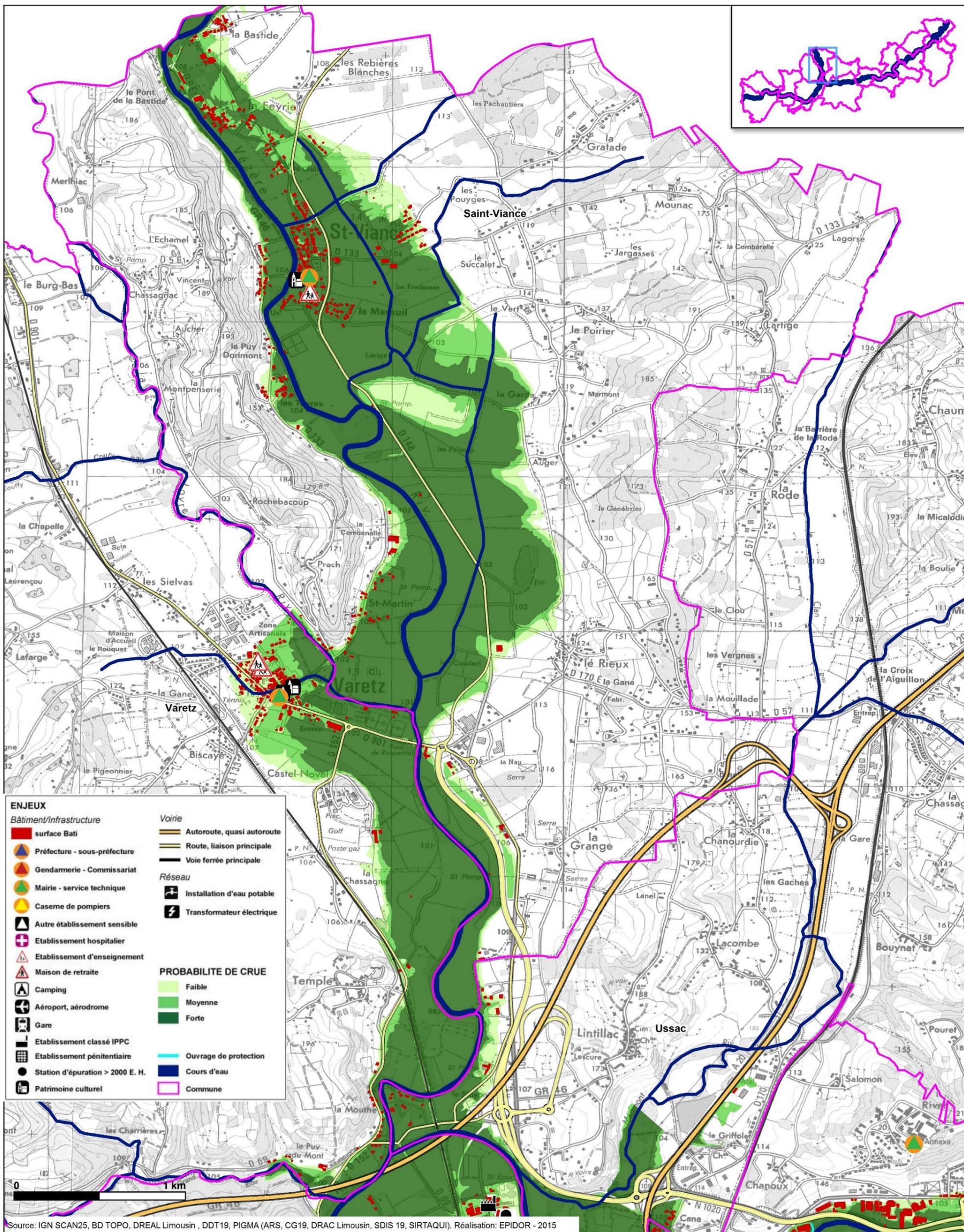
Cartes de diagnostic pour la stratégie du TRI de Tulle-Brive-Terrasson



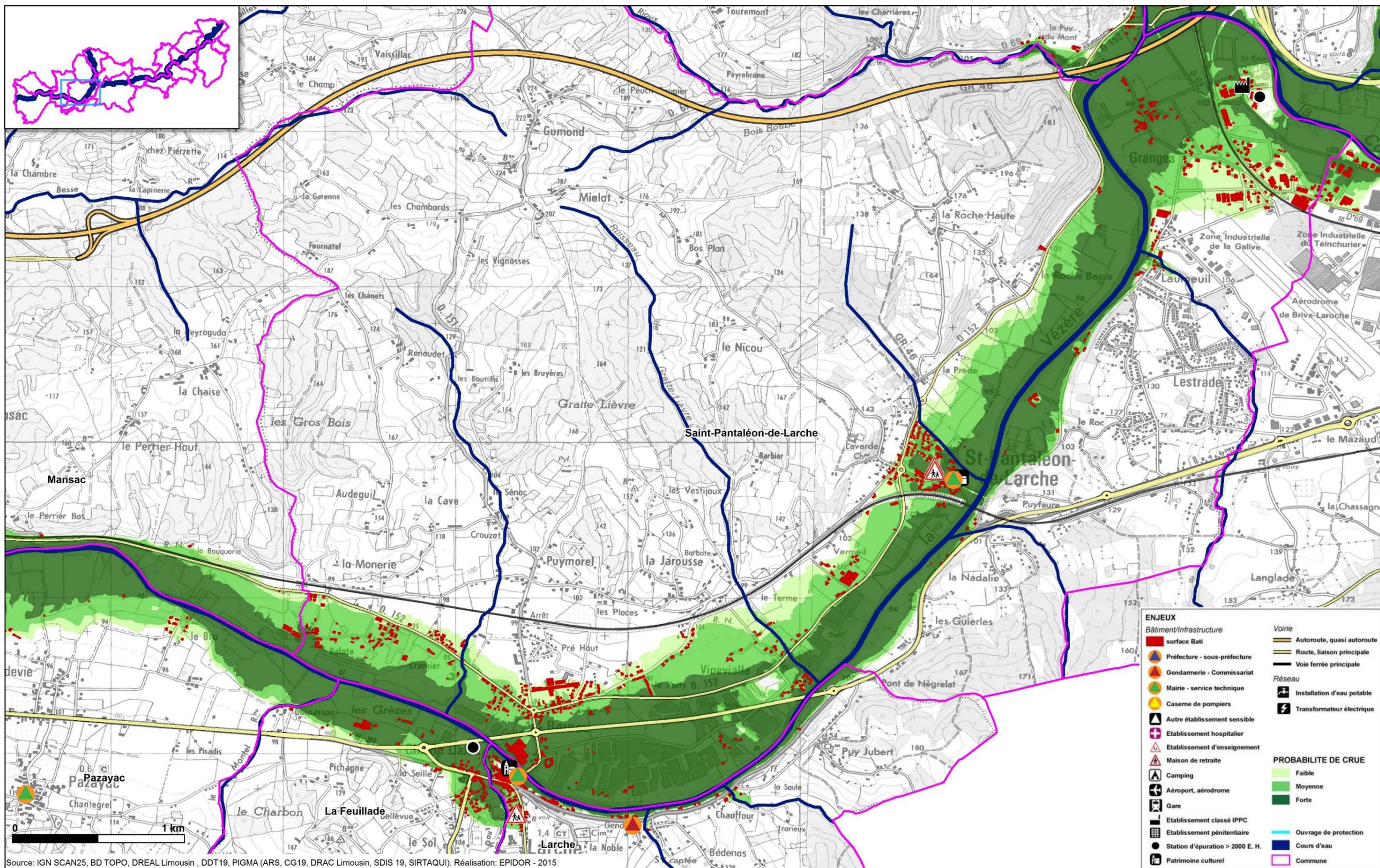
Cartes de diagnostic pour la stratégie du TRI de Tulle-Brive-Terrasson



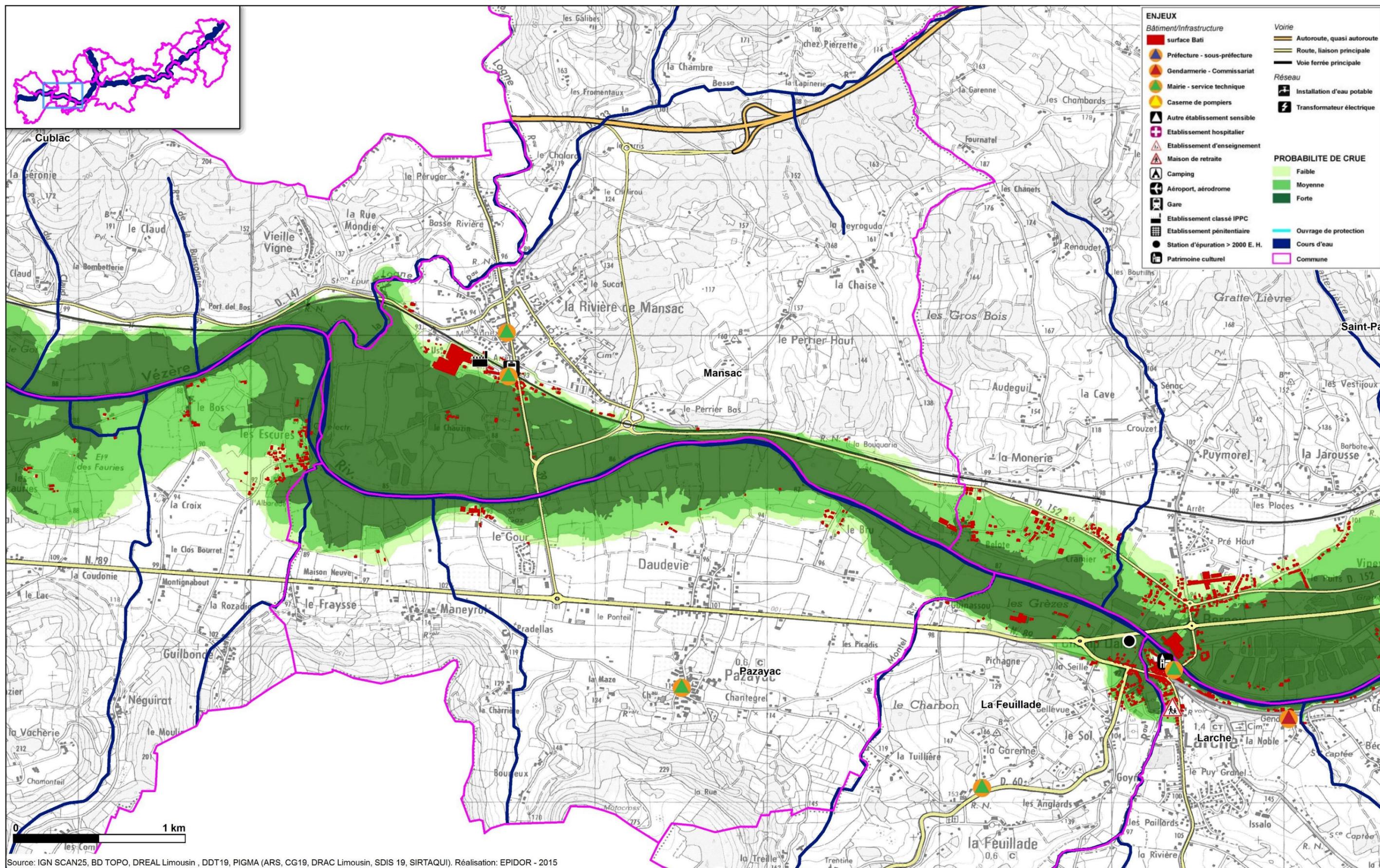
Cartes de diagnostic pour la stratégie du TRI de Tulle-Brive-Terrasson



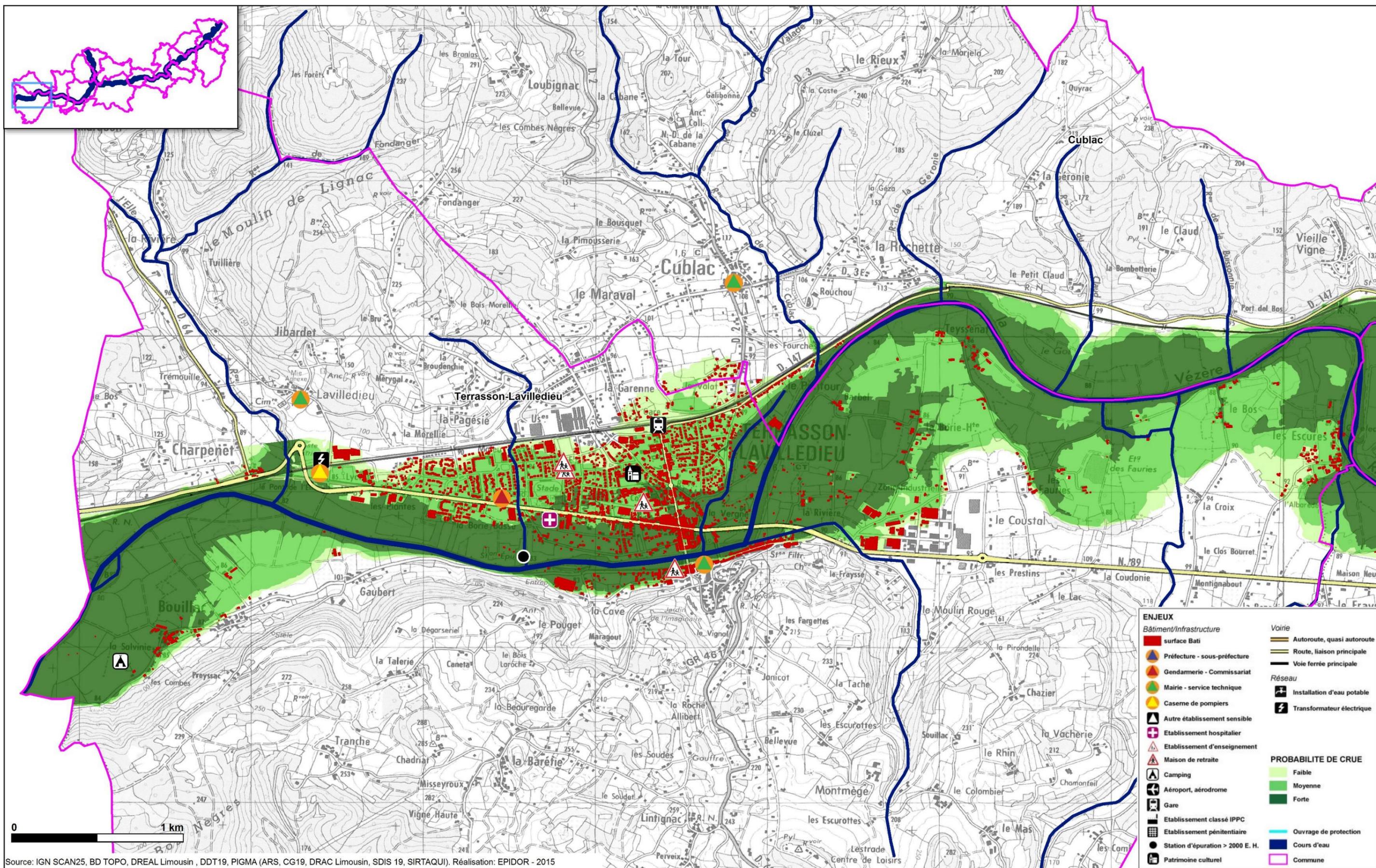
Cartes de diagnostic pour la stratégie du TRI de Tulle-Brive-Terrasson

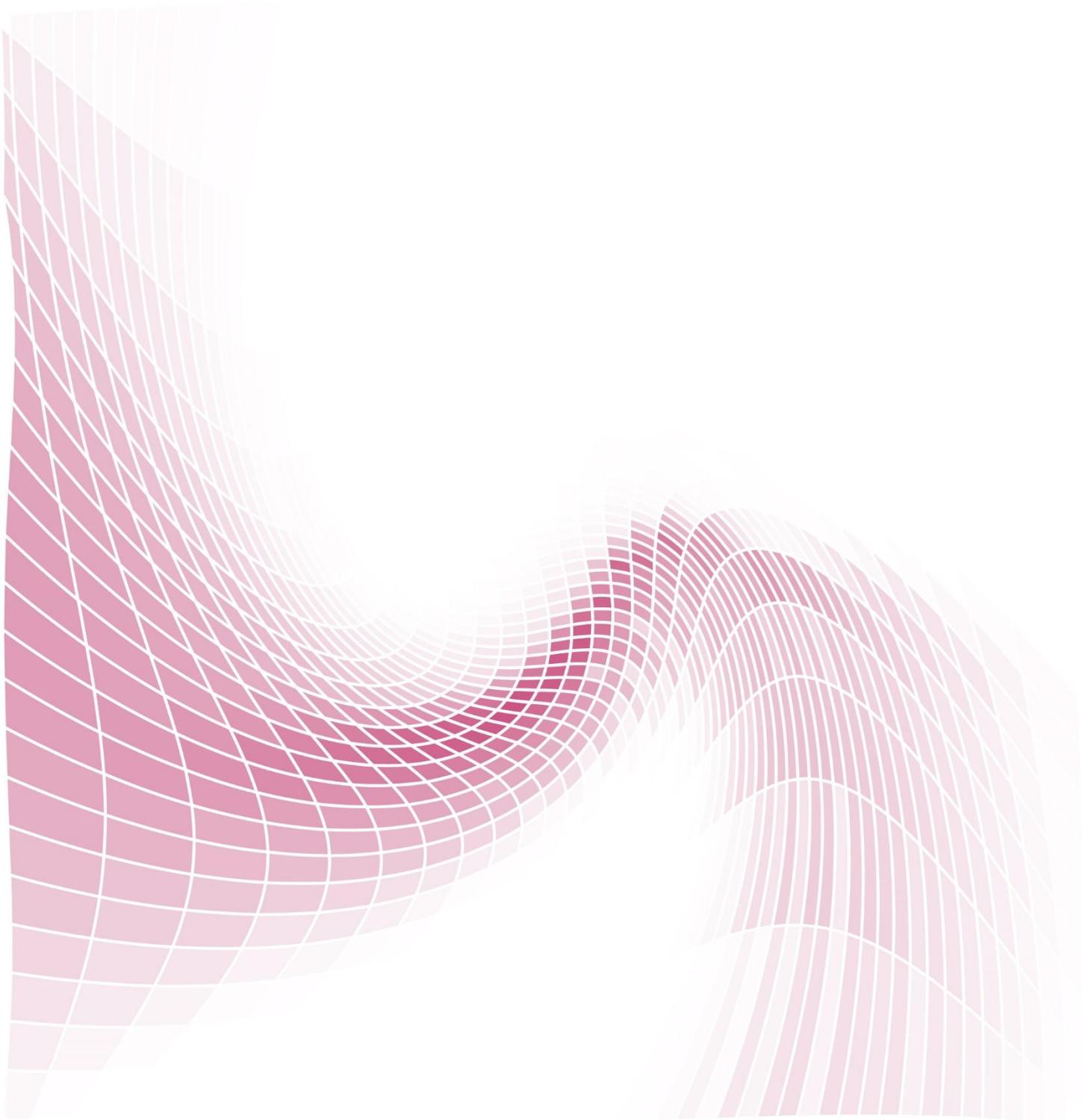


Cartes de diagnostic pour la stratégie du TRI de Tulle-Brive-Terrasson



Cartes de diagnostic pour la stratégie du TRI de Tulle-Brive-Terrasson





EPIDOR
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle
Tél : 05 53 29 17 65
Fax : 05 53 28 29 60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr



Puy-de-Dôme
Cantal
Corrèze
Lot
Dordogne
Gironde